



MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

RAPPORT DE PRESENTATION

DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

A. L'équilibre du Budget Supplémentaire 2023

Le bouclage du budget supplémentaire (Budget principal)

Le Budget Supplémentaire 2023 du budget principal intègre principalement :

- Les résultats de l'exercice 2022,
- Les crédits reportés de 2022
- Les ajustements de crédits sur 2023

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des opérations du Budget Supplémentaire 2023 du budget principal:

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Reprise des éléments 2022	Reports	0	0
	Résultats	0	27,5
Nouvelles propositions	Evolution des crédits	35,2	13,2
Impact sur l'autofinancement	Opérations d'ordre	0	0
	Virement	5,5	
TOTAL FONCTIONNEMENT		40,7	40,7

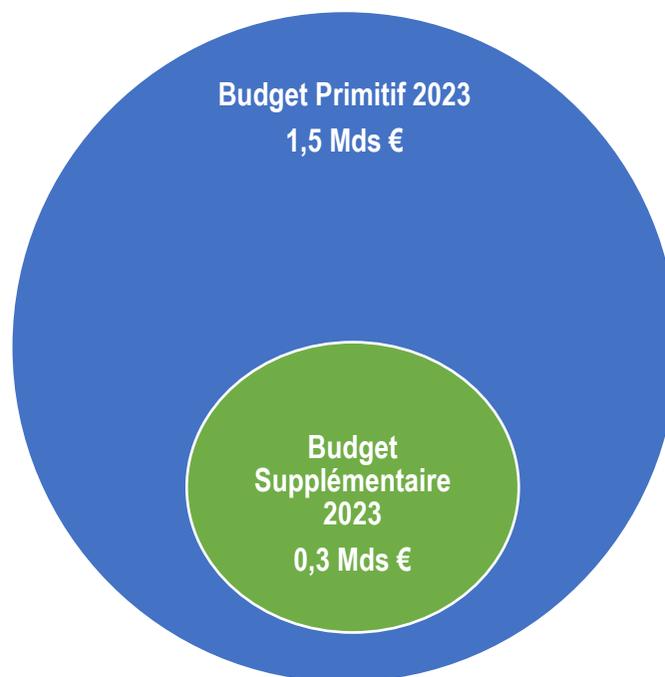
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Reprise des éléments 2022	Reports	87,2	5,8
	Résultats	127,7	129,1
Nouvelles propositions	Evolution des crédits	0,9	4,1
Impact sur l'autofinancement	Opérations d'ordre	17,2	17,2
	Virement		5,5
Impact sur l'emprunt (*)	Evolution des crédits		71,2
TOTAL INVESTISSEMENT		233	233
TOTAL BS 2023		273,7	273,7

(*) inclus 80M€ de reports d'emprunt

La **hausse nette du recours à l'emprunt** au BS s'élève à **+71,2 M€** dont **80€** de reports 2022 et **-8,8 M€** d'ajustements de crédits 2023, l'emprunt inscrit au BP du budget principal s'élève désormais à **384,2 M€**.

Le budget principal total 2023 s'élève à un total de crédits de **1,8 Md€** :

- **1 569 M€** de crédits ouverts au titre du Budget Primitif 2023
- **273,7 M€** de crédits ouverts au titre du Budget Supplémentaire 2023



Ce Budget Supplémentaire est aussi l'occasion de proposer la révision de deux AP dont 1 M€ pour la poursuite de l'acquisition des navettes et bus.

L'équilibre du budget supplémentaire 2023 (Budget principal)

Ce budget supplémentaire permet de prendre en compte les résultats et les reports de crédits 2022, ainsi que des mesures nouvelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

EQUILIBRE DU BS 2023: BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Reports		
Opérations d'ordre		
BS PROPOSITIONS NOUVELLES	35 175 096	13 145 895
Résultat de fonctionnement reporté		27 562 421
Virement à la section d'investissement	5 533 220	
TOTAL FONCTIONNEMENT	40 708 316	40 708 316
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		5 533 220
Reports	87 203 227	5 837 523
Opérations d'ordre	17 235 465	17 235 465
BS PROPOSITIONS NOUVELLES	857 601	4 126 176
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		129 073 842
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	127 693 320	
EMPRUNT (*)		71 183 387
TOTAL INVESTISSEMENT	232 989 613	232 989 613
TOTAL BS 2022	273 697 929	273 697 929

(*) inclus 80M€ reports emprunt

Le budget supplémentaire permet de traduire la dynamique de nos recettes fiscales :

- Les recettes fiscales augmentent de +11M€ suivant les notifications de l'Etat :
 - +4,6M€ CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : le produit passe de 36,2M€ à 40,8M€
 - +2,3M€ de Cotisation Foncière des Entreprises : le produit passe de 64M€ à 66,3M€
 - +2M€ de TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) qui est transformée en TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) : le produit passe de 4,5M€ à 6,5M€ en raison du changement du mode de perception (perception du 4^{ème} trimestre 2022 avec l'année 2023)

Ce budget supplémentaire permet aussi d'inscrire de nouvelles dépenses :

- La collecte et le traitement déchets évoluent de +9,6M€, sous l'effet de révision des prix des marchés, de prestation supplémentaires, du lancement du plan Boost (programme d'actions pour optimiser la collecte et le traitement des emballages plastiques) subventionné pour 0,5M€. Les recettes liées à la compétence déchets (TEOM et redevance spéciale) ne couvrent pas l'ensemble des dépenses
- Le montant de la masse salariale augmente de +1 M€ (sur 154 M€ de BP2023) pour prendre en compte les décisions de l'Etat :
 - Évolution point d'indice +1,5% dès 1er juillet 2023
 - Ajout de point d'indice pour les plus bas salaires
- Ce budget supplémentaire est aussi l'occasion d'accompagner TAM et ses salariés, qui subissent les conséquences de la crise, en :
 - Soldant le déficit COVID de TAM (11M€ fin 2022) par un apport en capital de 7,5M€ de la Métropole et 3,5M€ de la Ville de Montpellier,
 - Donnant des moyens de trésorerie supplémentaire à la structure qui a conclu des accords salariaux en mars 2023 et qui doit anticiper les recrutements des conducteurs pour la ligne 5 de Tramway (impact 4M€). En outre l'impact de l'inflation sur TAM nécessite de dégager 2M€ de financements supplémentaires. Nous devons par ailleurs prendre en compte le non-retour à la normale des fréquentations par rapport à la période pré-Covid pour 6M€ (développement du télétravail, etc.). Enfin, le succès du déploiement de la gratuité se confirme avec un 1^{er} semestre qui permet de constater une hausse de la fréquentation gratuite chez les – de 18 ans et + de 65 ans qui appellera une compensation de l'ordre de 2M€.
- Les intérêts de la dette évoluent de +3M€, soit +2M€ pour des emprunts conclus, remboursés plus tôt mais à des taux plus avantageux:
 - Volume des investissements réalisés plus important : 138M€ réalisés au 1^{er} juin (118M€ au 1^{er} juin 2022), qui ont entraîné un recours à l'emprunt de 104M€
 - Choix d'échéance trimestrielle pour bénéficier d'un Euribor 3 mois (3,6% à ce jour), moins onéreux que l'Euribor 12 mois (4,1% à ce jour) : paiement d'intérêts dès 2023 alors qu'une échéance annuelle aurait fait payer des intérêts en 2024

Et +1M€ de provisions pour avoir une capacité à conclure d'autres emprunts avec remboursements infra-annuels.

Les reports de crédits (Budget principal)

La reprise des crédits 2022 reportés en 2023 a été adoptée lors du vote du Compte Administratif 2022 qui rend compte de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Le Budget Supplémentaire reprend ces crédits pour les intégrer à l'exercice budgétaire en cours.

Pour mémoire, ces reports se décomposent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0€	0€
Investissement	87,2 M€	85,84 M€ (dont 80M€ de reports d'emprunt)

Les dépenses reportées sur 2023 en section d'investissement (**87,2 M€**) correspondent à des projets lancés en phase opérationnelle, ayant fait l'objet d'un engagement, mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement en 2022.

Les recettes reportées sur 2023 en section d'investissement (**85,84 M€**) correspondent essentiellement à des reports d'emprunt (80M€) et de subventions d'équipement (5,84M€).

L'affectation des résultats (Budget principal)

Le Budget Supplémentaire intègre les résultats présentés lors du Compte Administratif 2022 et prend en compte leur affectation.

Le résultat 2022 dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 156,6 M€ dont :

- 148,9 M€ de résultat de fonctionnement sur le budget principal,
- et 7,7 M€ de résultat de fonctionnement des budgets annexes Assainissement et SPANC repris au budget principal en 2023.

Ce Budget Supplémentaire permet d'en affecter 27,5 M€ sur la section de fonctionnement (dont le financement de 4,5 M€ de résultat de fonctionnement des budgets annexes Assainissement et SPANC qui feront, à l'issue de l'exercice 2023, l'objet d'un transfert à la régie des eaux, laquelle finance désormais la compétence assainissement. Ce montant de 4,5M€ correspond aux résultats de l'exercice 2022 constatés, déduction faite des charges nettes supportées en 2023 par le budget principal de la Métropole pour cette compétence, soit les charges et produits de l'exercice 2022 payées ou encaissées en 2023) et 129,1 M€ sur la section d'investissement.

Les 129,1 M€ du résultat de fonctionnement 2022 affectés en investissement permettent de couvrir :

- le besoin de financement 2022 de la section d'investissement du budget principal soit 127,7 M€ ;
- le besoin net de financement des dépenses 2022 du budget principal reportées sur 2023 soit 1,4 M€.

L'affectation du résultat de 2022 est décrite dans le schéma ci-dessous :

	Résultat 2022	Affectation 2023		
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	156,6 M€		27,5 M€ *	Résultat de fonctionnement reporté
Investissement	-127,7 M€ **	127,7 M€	127,7 + 1,4 = 129,1 M€	<p>Excédent de fonctionnement capitalisé = affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2022 (129,1 M€). pour couvrir à la fois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin de financement de l'investissement 2022 (127,7 M€) • Les solde des reports d'investissement (1,4 M€ soit 87,2 M€ de dépenses d'investissement reportées – 85,8 M€ de recettes d'investissement reportées)
TOTAL	28,9 M€		28,9 M€	

* Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à **23M€** pour le budget principal **et 4,5M€** pour la reprise des résultats positifs des budgets annexes Assainissement et SPANC

** Le résultat d'investissement reporté s'élève à **-124,5M€** pour le budget principal **et -3,2M€** pour la reprise des résultats des budgets annexes Assainissement et SPANC

B. Le Budget Supplémentaire 2023 des budgets annexes

1. Le budget annexe Parking (de l'hôtel de ville)

Compte tenu des résultats issus du Compte Administratif 2022, de la délibération d'affectation adoptée lors du Conseil de Métropole de ce jour, et des besoins d'ajustements des crédits du Budget Primitif, le Budget Supplémentaire 2023 du Budget Annexe Parking s'équilibre comme suit :

EQUILIBRE DU BS 2023: PARKING		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Reports		
Opérations d'ordre (amortissements)		
BS PROPOSITIONS NOUVELLES	62 000	
Résultat de fonctionnement reporté		3 062 385
Virement à la section d'investissement	3 000 385	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 062 385	3 062 385
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		3 000 385
Reports	675 644	
Opérations d'ordre (amortissements)		
BS PROPOSITIONS NOUVELLES	2 911 180	0
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		761 175
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 530	
EMPRUNT		-89 205
TOTAL INVESTISSEMENT	3 672 354	3 672 354
TOTAL BS 2022	6 734 739	6 734 739